



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 29 MARS 2007 – ESPACE CULTUREL A LAVIT

### **Etaient présents :**

Alain Falgayras. Claude Laporte. Georges Brugel. Constant Bonfante. Rosine Detas. Georges Pommiès. Françoise Deuilhé. Guy Belleval. Alain Carrere. Jean-Luc Issanchou. Jean-Luc Colonna. Gérard Fauré. Jean Martinet. Odé Guirbal. Jean-Louis Dupont. André Gissot. Henri Souliès. Pierre Granier. Rémy Thau. Michel Baqué. Maurice Ramirez. Marcel Gasquet. René Thau. Bertrand Thibout. Francis Garrigues. Yves Meilhan. Marie-Rose Darparens. Philippe Corne. Guy Barbarou. Michèle Abadie. Emilien Roucolle. Jean-Jacques Aouelle. Augustin Ricot. Henri de Marsac. Jean Rieuneau. Patrick Pradines. Daniel Dabasse. Christian Tissot. Serge Forlay. Julien-Pierre Laporte. Michel Borgolotto. René Giavarini. Yves Nègre. Michel Delbreil.

### **Etaient excusés :**

Alain Gaussens. Faustin Llido. Ghislaine Poux. Pascale Rossi. Christophe Larrocan. Patrick Fontanini.

### **Participaient également :**

Monsieur Hugues Delmas, Percepteur.  
Monsieur Alex Avensac, Contrôleur CCLTG.  
Madame Isabelle Pontac, Comptable CCLTG.  
Madame Jackie Barrau, Comptable CCLTG.  
Madame Sandrine Champié, Agent de Développement Local CCLTG.  
Madame Isabelle Prête, Secrétaire CCLTG.

### **Ordre du jour :**

- ◆ Vote des budgets primitifs.
- ◆ Questions diverses.



Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les délégués de leur présence et précise que ces budgets sont les derniers à être approuvés dans leur intégralité avant la période des prochaines élections, au cours de laquelle sera proposée des budgets de transition.

Monsieur Odé Guirbal a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<p><b>1°) <u>Budgets primitifs 2007</u></b></p> <p><b><u>Grandes lignes budgétaires</u></b></p>	<p>Monsieur le Président réalise une présentation sur vidéo-projecteur des budgets primitifs 2007 (voir document en annexe). Ces propositions ont été approuvées lors de la présentation des orientations budgétaires.</p> <p><u>Remarques :</u></p> <p><i>Création Déchetteries</i> Suite à l'ouverture des plis concernant le choix du bureau d'étude, c'est la Société PRIMA INGENIERIE qui a été retenue tant pour ses références en matière de maîtrise d'œuvre de déchetteries que pour l'offre financière proposée soit 29 200 € HT qui correspond à un taux de rémunération de 4,20 % du montant des travaux estimé à 700 000 € HT. Les travaux des deux déchetteries devraient débuter courant 2007.</p> <p><i>Aménagements locaux administratifs</i> Le coût estimatif des travaux est évalué à 706 000 euros TTC.</p> <p><i>Achat point à temps : 200 000 euros</i> Deux visites de véhicules, une sur Dax et l'autre à Montpezat de Quercy ont été effectuées. Monsieur le Président souligne que ce nouveau matériel moderne, procurera un gain de temps et permettra d'obtenir une meilleure efficacité dans le travail.</p> <p><i>Parcours de randonnées :</i> Des panneaux « Bienvenue en Lomagne » seront placés sur les axes principaux du territoire de la Lomagne (route de Toulouse pour Beaumont, route de Castel pour Lavit, route de Montauban pour Larrazet, route de Lectoure pour Mansonville, route d'Auch pour Maubec).</p>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
	<p>Un topo-guide regroupant les différents services existants sur le territoire de la Communauté de Communes sera également édité.</p> <p><u>Acquisition foncière :</u></p> <p>Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'acquérir un terrain sur la commune de Mansonville à la sortie de l'autoroute pour créer une zone d'activités.</p> <p>Monsieur le Maire de Gimat souhaite savoir si la capacité de desserte du réseau routier a été évaluée.</p> <p>Monsieur le Président répond que toutes les conditions favorables seront réunies pour mettre à disposition une voirie de qualité et sécurisée.</p> <p style="text-align: center;"><b>DELIBERATION : ACQUISITION FONCIERE SUR LA COMMUNE DE MANSONVILLE : VOTE A L'UNANIMITE</b></p>
	<p style="text-align: center;"><b>DELIBERATION : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE DE MANSONVILLE : VOTE A L'UNANIMITE.</b></p> <p>Les délégués du Conseil Communautaire autorisent le Président à créer un budget dénommé « Zone d'activités de Mansonville ».</p> <p>Monsieur le Président précise également qu'un terrain d'un hectare et demi situé sur la zone du Coutré a été acheté</p>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
	<p><u>Divers investissements</u></p> <p>➤ <u>Etude valorisation patrimoniale</u> :            Cette étude de faisabilité portant sur cinq projets d'aménagements touristiques situés sur Lachapelle, Gramont, Maubec, Lavit et Larrazet est achevée. Il sera remis à chaque commune un exemplaire d'un projet d'aménagement.            Une réflexion sera engagée avec les communes concernées et les partenaires pour éventuellement passer à la phase opérationnelle.</p> <p>➤ <u>Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat</u> :            La première phase de cette étude est terminée.            La restitution finale a permis d'adopter un plan d'actions structurant pour une mise en place de l'ORCA en Lomagne sur la période 2007-2010. (voir questions diverses).</p>
<b>Délibération :</b>	<p><b>Retrait du Canton de St Nicolas de la Grave du Syndicat Moyenne Garonne</b></p> <p>Les communes du canton de St Nicolas de la Grave souhaitent se retirer du Syndicat Moyenne Garonne car elles se sont regroupées en une Communauté de Communes. Ce changement sera effectif à partir de 2008.</p> <p style="text-align: center;"><b>VOTE : UNANIMITE</b></p>
<p><b><u>Fonctionnement 2007 :</u></b></p> <p>Recettes fiscales et dotations 2007</p>	<p><u>Fiscalité</u> : La commission Finances et Personnel ne souhaite pas augmenter les taux des différentes taxes.</p> <p><b>Délibération : Taux de la TPU : VOTE UNANIMITE</b></p> <p><b>Délibération : Taux de la TEOM : VOTE UNANIMITE</b>            Le produit attendu ne couvre pas la dépense concernant les OM. La Communauté de Communes doit rajouter une participation financière.</p> <p><u>Subventions 2007</u> :            La Commission Finances et Personnel a conservé les bases de 2006 pour l'attribution des différentes subventions.</p>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
	<p>Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire les demandes de subventions supplémentaires de L'association du 3<sup>ème</sup> âge de Beaumont et de l'association Fermat Lomagne. Elles seront examinées dans le cadre d'une commission finances et personnel.</p> <p>Chaque année la Communauté de Communes aide financièrement des associations qui fêtent l'anniversaire de leur manifestation.</p> <p>Cette année, Monsieur le Président propose de subventionner le « Festival du Rire » et la Foire du 8 mai à Lavit qui fêtent leur 10<sup>ème</sup> anniversaire.</p>
	<p><b>DELIBERATION : VOTE UNANIMITE</b></p>
	<p><u>ZAC de Bordevieille :</u></p> <p>Monsieur le Président fait part d'une rencontre avec un investisseur intéressé par l'achat de terrains. La Municipalité de Beaumont sera associée aux différentes négociations si elles ont lieu. Il sera nécessaire de prévoir à court terme l'achat de terrains supplémentaires pour couvrir une demande croissante.</p> <p><u>Point sur les travaux :</u></p> <p>La réalisation du rond point est remise au second semestre 2007 à cause du passage du Tour de France. Des normes supplémentaires concernant la sécurité du passage à niveau ont été instaurées.</p> <p><u>Les entreprises qui s'installent :</u></p> <p>Le groupe CASINO devrait commencer les travaux avant la fin de l'année 2007. Mr Garcia, actuellement Bricolomagne devrait s'installer sous l'enseigne Bricomarché. Les démarches sont en cours pour les entreprises GIRARD, BATISTELLA, et BONNECAZE.</p> <p><u>ZAC de Sérignac :</u></p> <p>Deux investisseurs ont pris contact avec la Communauté de Communes pour s'installer sur cette zone. Il faudra prévoir l'achat de terrains supplémentaires.</p>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
	<p><b>DELIBERATION BUDGETS 2007: VOTE UNANIMITE</b> Monsieur le Président précise que le budget de la Communauté de Communes ne cesse d'augmenter depuis 4 ans. Il est actuellement de 3,5 millions d'euros.</p>
<p><u>Questions diverses</u></p>	<p><b><u>Schéma d'assainissement :</u></b></p> <p>Le nouveau projet de loi sur l'eau nous obligera à contrôler toutes les habitations individuelles en non collectif d'ici 2012. Les particuliers concernés auront un délai de 5 ans (jusqu'en 2017) pour se mettre en conformité avec la loi.</p> <p>En application de la loi sur l'eau, les communes doivent réaliser un schéma d'assainissement soumis à une enquête publique.</p> <p>Aujourd'hui les communes dans ce cas sont : BELBEZE, LARRAZET, LE CAUSE, BEAUMONT, et MANSONVILLE.</p> <p>D'un point de vue réglementaire, les autres communes ont obligation, après enquête publique, de délimiter des zones d'assainissement non collectif et collectif.</p> <p>Par ailleurs, certains maires envisageraient de mettre en place un assainissement collectif sur leurs communes : Escazeaux, Maubec, Faudoas, Gensac, Esparsac, Sérignac, Poupas et Gramont peut être en partie.</p> <p>Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de prendre la compétence « Etude du schéma d'assainissement collectif et non collectif ».</p> <p>Un cabinet d'étude pourrait être choisi afin d'apporter à la Communauté de Communes une assistance à maîtrise d'ouvrage.</p> <p>Le coût financier de cette étude relative à la réalisation d'un zonage d'assainissement pourrait être proratisé en fonction du nombre de communes concernées.</p> <p style="text-align: center;"><b>DELIBERATION : VOTE A L'UNANIMITE</b></p>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<p><b><u>Questions diverses</u></b></p>	<p><b><u>NTIC : couverture des communes par le haut débit : problématique des zones non desservies par l'ADSL</u></b></p> <p>Monsieur le Président réalise cette présentation par vidéo-projecteur (voir annexe).</p> <p><b><u>Remarque :</u></b> Certaines communes qui ne sont pas couvertes à 100 % par l'ADSL pourraient bénéficier d'une couverture totale par la résorption des zones blanches.</p> <p>Concernant les zones non desservies par l'ADSL, les délégués du conseil communautaire approuvent le principe du cas N° 1 (1<sup>ère</sup> option) : participation des communes concernées à hauteur de 2000 € chacune.</p> <p>Cependant après discussion, les délégués du Conseil Communautaire ne souhaitent pas se prononcer ce soir. Monsieur le Président propose alors de poursuivre la réflexion sur cette problématique et de remettre au vote ultérieurement ce projet.</p> <hr/> <p><b><u>ORCA : Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat sur la Lomagne</u></b></p> <p>Monsieur le Président réalise une présentation par vidéo-projecteur (voir annexe) du plan d'actions structurant pour une mise en place de l'ORCA en Lomagne sur la période 2007-2010.</p> <p>La Commission « Finances et Personnel » a, dans un premier temps, identifié et analysé les besoins prioritaires. Ce travail a permis d'élaborer un projet pour cette année 2007 en collaboration avec le groupe de travail. Monsieur le Président propose les budgets nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action ORCA pour le programme opérationnel sur les 3 phases soit 650 000 € HT. Ce programme global fera l'objet de demande de subventions phase par phase au titre de l'Etat (FISAC), Conseil Régional Midi-Pyrénées et Conseil Général du Tarn et Garonne. Monsieur le Président propose de valider le programme du plan d'action phase 1 évalué à 210 00 € HT.</p>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<u>Questions diverses</u>	<p>La Communauté de Communes sera maître d'ouvrage du programme.</p> <p>Un plan de financement prévisionnel (voir ci-après) permet d'établir la répartition budgétaire à la charge des différents maîtres d'œuvre et partenaires : Vis Ta Lomagne, Commune de Beaumont et Lavit, Chambre de Métiers et Chambre de Commerce et d'Industrie, Professionnels, Caisse de formation ...</p> <p>L'autofinancement de la phase 1 concernant la Communauté de Communes est estimé à 24 600 € HT.</p>

Budget	Coût total en euros HT	Etat	Région	Département	CCLTG	Commune Beaumont	CommuneLavit	C.C.I C.D.M.A	Vis Ta Lomagne	Professionnels	Autre, Asso	Total
Phase 1	<b>210 000</b>	43 200	40 700	23 700	24 600	7 250	800	2 050	13 400	53 100	1 200	<b>210 000</b>
%		20,57%	19,38%	11,29%	11,71%	3,45%	0,38%	0,98%	6,38%	25,29%	0,57%	<b>100%</b>
Phase 2	<b>246 000</b>	47 267	47 417	24 617	21 000	15 950	300	2 850	14 900	69 900	1 800	<b>246 000</b>
%		19,21%	19,28%	10,01%	8,54%	6,48%	0,12%	1,16%	6,06%	28,41%	0,73%	<b>100%</b>
Phase 3	<b>194 000</b>	40 200	37 100	20 900	14 850	9 650	300	1 950	16 250	51 600	1 200	<b>194 000</b>
%		20,72%	19,12%	10,77%	7,65%	4,97%	0,15%	1,01%	8,38%	26,60%	0,62%	<b>100%</b>
<b>3 phases</b>	<b>650 000</b>	<b>130 667</b>	<b>125 217</b>	<b>69 217</b>	<b>60 450</b>	<b>32 850</b>	<b>1 400</b>	<b>6 850</b>	<b>44 550</b>	<b>174 600</b>	<b>4 200</b>	<b>650 000</b>
		<b>20,10%</b>	<b>19,26%</b>	<b>10,65%</b>	<b>9,30%</b>	<b>5,05%</b>	<b>0,22%</b>	<b>1,05%</b>	<b>6,85%</b>	<b>26,86%</b>	<b>0,65%</b>	<b>100%</b>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<u>Questions diverses</u>	<p><u>Remarques :</u></p> <p>Le poste d'animateur commercial pourrait être financé à hauteur de 80 % par le Fond de Sauvegarde du Commerce et de l'Artisanat. Ce poste sera à mi-temps sur la durée des 3 phases.</p> <p>Monsieur le Président a rencontré les élus de Beaumont afin de leur présenter le plan de financement prévisionnel concernant les actions à mettre en œuvre sur la commune de Beaumont.</p>
	<b>DELIBERATION : ENGAGER LA PHASE 1 DU PROGRAMME : UNANIMITE</b>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<b><u>Questions diverses</u></b>	<b><u>Association Pêche du Canton de Lavit :</u></b> Cette association sollicite une subvention d'un montant de 1 700 euros pour réaliser des travaux d'aménagement aux abords du lac Gensac-Lavit afin de faciliter l'accès aux pêcheurs.
	<b>DELIBERATION : VOTE : UNANIMITE</b>
	<b><u>Transport à la demande :</u></b>  Plusieurs habitants du canton de Beaumont souhaitent que le service du transport à la demande soit étendu au-delà du canton (par exemple cette prestation pourrait être assurée le jeudi matin pour se rendre sur le marché de Castelsarrasin). Monsieur le Président propose que les Maires du canton de Beaumont se concertent sur l'extension de ce service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

**Le Président,**  
**Francis Garrigues**

